

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 7 mai 2019**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 avril 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 h 30 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS, Dominique FOURNEAUX, Anne DUVAL, Philippe SEMENT, Marie-France KULEZYNSKI, Michel LEVALLOIS, Cécile KOBIELA, Leslie CLERET
Absents excusés : Sébastien BROSSARD, Françoise VASSEUR, Anne-Sophie MILARD
Absents : Franck GALLAY

Monsieur Sébastien BROSSARD donne un pouvoir à Madame Anne DUVAL.
Madame Françoise VASSEUR donne un pouvoir à Monsieur Alain LEMARCHAND.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mars 2019.

2019 - 17 Attribution du marché de travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune d'Incarville souhaite rénover la salle polyvalente et en limiter la consommation énergétique.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le cabinet d'études ANTISTATIK - Architecte, sis 9 rue d'Alsace, 76500 ELBEUF.

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 en vue d'attribuer les marchés de travaux. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 22 janvier 2019 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 25 février 2019 à 12 heures.

La commission, réunie le lundi 25 février 2019, a ouvert les offres. Lors de l'analyse, il s'est avéré nécessaire de déclarer sans suite le lot 1 pour modifier le cahier des charges techniques. Une nouvelle consultation a été envoyée le 26 mars 2019 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 16 avril 2019 à 12 heures.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres relatif aux deux procédures, la commission réunie le 6 mai 2019 a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Montant TTC
Lot 01 - Isolation par l'extérieur - ravalement - bardage - charpente petite maçonnerie	EURL ZINE RENOV 88 RUE EMILE ZOLA 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	35 882,50 €	43 059,00 €
Lot 02 - Doublage - faux-plafond - plâtrerie	SA POLYTRAVAUX ZAC DES ONDELLES 76240 BELBEUF CEDEX 76069	43 985,12 €	52 782,14 €
Lot 03 - Menuiseries extérieures	SAS ENTREPRISE SAUVAGE RUE DE VALOIS 27400 HONDOUVILLE CEDEX 27339	15 150,06 €	18 180,07 €
Lot 04 - Electricité	DELEC 1457 RUE VILLAINES 76850 BOSCHARD CEDEX 76125	27 016,33 €	32 419,60 €
Lot 05 - Chauffage - CVC	ANVOLIA 76 PARC BERTEL 355 RUE VICTOR HUGO 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN CEDEX 76681	49 995,90 €	59 995,08 €
Lot 06 - Peinture	SARL PEINTURE VALLEE DE SEINE ZONE INDUSTRIELLE NO2 22 RUE HENRI BECQUEREL 27000 EVREUX CEDEX 27229	8 040,58 €	9 648,70 €

Le montant total des lots est de 135 070,49 € HT, soit 162 084,59 € TTC (TVA au taux de 20% actuellement en vigueur).

Mission de maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'œuvre (9.65% du montant des travaux)	SARL ANTISTATIK 9 RUE D'ALSACE 76500 ELBEUF SARL CALAO 543 RUE PASTEUR 76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	11 580,00 HT €	13 896,00 €TTC
--	---	----------------	----------------

Considérant que le scénario retenu permet une réduction d'au moins 40% de consommations d'énergie primaire par rapport à l'état initial, la commune sollicite le fonds de concours « travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux » de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à hauteur de 76.640,00 €. Dans l'hypothèse où le coût final du projet serait inférieur au coût prévisionnel, la participation de la Communauté d'Agglomération Seine Eure sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel des dépenses éligibles HT.

Considérant le solde de l'enveloppe « Fonds de concours » de la commune d'un montant de 71.476,00 €, la commune sollicite une subvention complémentaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour les travaux de rénovation dont le montant s'élève à 146 730,49 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre).

Les membres du conseil sont donc invités à :

- Prendre acte de l'attribution des marchés,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% des marchés initiaux,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, notamment la Communauté d'agglomération Seine-Eure, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

DECISION

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré à l'unanimité,

VU le choix opéré par le pouvoir adjudicateur,

- **PREND ACTE de l'attribution des marchés,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises susmentionnées,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% des marchés initiaux,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, notamment la Communauté d'agglomération Seine-Eure, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux,**
- **DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal.**

2019 - 18 Jury d'assises

Considérant le nombre de jurés appelés à figurer sur la liste annuelle du département de l'Eure conformément aux dispositions de l'article A36-12 du code de procédure pénale,

Considérant que la Maire doit tirer au sort publiquement un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté N°DELE/BERPE/19/511 conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale,

Monsieur le Maire doit procéder au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale afin d'établir la liste des jurés d'assises.

Résultat du tirage au sort :

- Madame Laurine JOUAN
- Monsieur Pascal LEBAILLY
- Madame Florence JUMEL

2019 - 19 Demandes de subventions

« L'union nationale des combattants » et « Bâtiment CFA » sollicitent une subvention pour l'année 2019. Le centre de formation « Batiment CFA » accueille, cette année, un administré de notre commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le versement d'une subvention de 50 euros à l'Union Nationale des Combattants et d'une subvention de 50 euros à l'établissement « Batiment CFA »
- Autorise la décision modificative permettant le versement des deux subventions :
 - *Chapitre 011 - Article 6135 - Locations mobilières : -50.00 €*
 - *Chapitre 65 - Article 6574 - Subvention de fonctionnement aux associations : +50.00 €*

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ en retraite de Madame Catherine LE GAL le 30 juin prochain. Elle sera remplacée poste d'accueil de la Mairie par Madame Esmeralda NOIRTIN.

Une exposition sur le thème de l'eau est organisée à l'école primaire le vendredi 17 mai de 16h00 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15